



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Mathieu Clerc, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Alex Schwestermann, CSPO, et Flavien Sauthier, UDC
<b>Objet</b>	Interdiction des néonicotinoïdes en Valais
<b>Date</b>	13.09.2017
<b>Numéro</b>	3.0348

---

**en collaboration avec le DMTE**

L'office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le service d'homologation des produits phytosanitaires (PPH). Seul, cet office peut retirer l'autorisation d'un PPH.

Une majorité d'Etats membres de l'UE a décidé le 27 avril 2018 d'interdire trois néonicotinoïdes, la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame, considérés comme très dangereux pour les abeilles.

Cette interdiction s'applique à toutes les cultures en plein champ, avec pour seule exception les usages en serre, à condition que graines et plantes ne quittent pas leur abri fermé. Les traitements de semences sont également interdits.

La Suisse ne va appliquer cette interdiction que dès 2019, mais ces produits ne sont actuellement plus conseillés en arboriculture par le Service de l'agriculture.

De cette famille d'insecticides, il ne restera plus que l'acétamipride et le thiaclopride. Ces 2 molécules sont essentiellement utilisées en arboriculture et en cultures maraîchères. Nettement moins problématiques pour les abeilles, elles ont une certaine toxicité pour les milieux aquatiques.

Le thiaclopride figure déjà sur une liste fédérale en vue de sa substitution. Il restera à court terme un seul insecticide de cette famille, qui pourra encore être utilisé avec une distance de sécurité de 20 m vis-à-vis des eaux de surface.

Le service de l'agriculture s'engage à accompagner les arboriculteurs pour trouver des alternatives afin de mettre en œuvre rapidement les décisions fédérales et pour un remplacement opportun de cette famille d'insecticides.

**Conséquences sur la bureaucratie : aucune**

**Conséquences financières : aucune**

**Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune**

**Conséquences RPT : aucune**

Il est proposé l'acceptation du postulat.

**Sion, le 20 juillet 2018**